



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY
1/13 rue Michel de l'Hospital – 93008 Bobigny Cedex

Bobigny, 13/06/2025

GR/9301/3783889



3 C EXPRESS
Zone Aeroport Charles de Gaulle
50 RUE DES CHARDONNETS
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

1787 - 1/1 - 2746

N° RCS : 490 957 081

Nature de l'opération : Modification – Personne morale dirigeante

Objet : Contrôle permanent du Registre du Commerce – Rappel d'obligation légale
Articles R.123-100, R.123-54, R.123-45 et L.123-3 du Code de commerce

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrôle permanent du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), les services du greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny ont constaté que les informations visées à l'article R.123-54, 3° du Code de commerce, concernant une ou plusieurs personnes morales exerçant des fonctions de gestion, direction, administration, contrôle, ou membres, ne sont pas à jour.

Conformément aux articles R.123-45 et R.123-54, il vous appartient de déclarer ou mettre à jour dans un délai d'un mois les informations suivantes :

- Dénomination sociale,
- Forme juridique,
- Adresse du siège social de la ou des personnes morales dirigeantes de votre société.

En effet, des modifications ont été apportées sur un ou plusieurs dirigeants, personne(s) morale(s):

INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT (ICT), immatriculée sous le n°722041381, Président.

Ancienne(s) valeur(s)

Dénomination : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT (ICT)

☐ Délai de régularisation

Nous vous prions de procéder à la régularisation au plus tard le 15 juillet 2025.

☐ À défaut

En l'absence de régularisation ou de justification, le greffier saisira d'office le juge commis à la surveillance du RCS de Bobigny, lequel pourra rendre une ordonnance d'injonction, assortie le cas échéant d'une astreinte de 100 € par jour de retard, en application de l'article L.123-3 du Code de commerce.

☐ Erreur possible

Si vous estimez que le greffe a commis une erreur d'analyse, merci d'adresser un extrait Kbis à jour de la personne morale dirigeante concernée, par email à l'adresse suivante: rcs@greffe-tc-bobigny.fr

☐ Procédure de régularisation

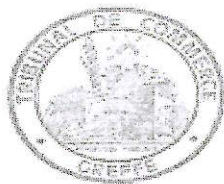
Vous pouvez effectuer votre déclaration ou modification via la plateforme INPI :

☐ <https://procedures.inpi.fr>

☐ Références juridiques principales :

- L.123-3 : Obligation de mise à jour, injonction du juge, astreinte
- L.123-5 : Sanctions pénales en cas de fausse déclaration
- R.123-45 : Délai d'un mois pour déclarer toute modification
- R.123-54 3° : Informations à déclarer concernant les dirigeants personnes morales
- R.123-100 : Contrôle permanent du greffier

Nous vous remercions de votre diligence et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.



Les Greffiers Associés
Greffé du Tribunal de Commerce de Bobigny